

**Accord de partenariat culturel, pédagogique
et scientifique
entre
L'Université de Kansas, USA
et
L'Université Gaston Berger de Saint-Louis,
Sénégal**

Par une volonté commune de promouvoir une coopération poussée entre les Etats Unis et le Sénégal, l'Université de Kansas et l'Université Gaston Berger s'engagent dans une coopération culturelle, pédagogique et scientifique qui s'applique à tous les domaines d'activités pédagogiques.

La coopération dans des domaines spécifiques peut être définie par consentement mutuel et incorporée comme ajout dans la présente convention sur approbation des autorités compétentes des deux Universités. Les autorités compétentes peuvent également préciser les détails de la coopération dans l'un des domaines ciblés et les incorporer sous forme d'addenda au présent accord lors de sa signature.

Parmi les domaines académiques couverts, les deux institutions s'accordent sur les axes de coopération suivants :

1. Mener conjointement des activités d'enseignement et de recherche.
2. Invitation mutuelle de personnels (d'enseignement, de recherche, et doctorants) pour des enseignements, des visites et des échanges d'expériences.
3. Echange d'invitations aux enseignants chercheurs pour la participation à des conférences, colloques et séminaires.
4. Echange d'information dans des domaines d'intérêt pour les deux parties.
5. Echange de personnels d'enseignement et de recherche, de personnel administratif, technique et de service et d'étudiants dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.



6. Echange de ressources pédagogiques d'intérêt commun. Il s'agit de ressources telles que les revues, les informations sur curricula et les rapports d'études.
7. L'Université de Kansas finance et/ou cofinance des activités telles que l'échange d'étudiants et de personnels, les colloques et les séminaires.

Les deux parties conviennent que toutes les dispositions financières nécessaires à la mise en œuvre de cet accord doivent être négociées et dépendront de la disponibilité des fonds.

Cet accord entrera en vigueur dès la date de signature par les représentants des Universités et son approbation par les autorités compétentes de leur pays respectifs.

Cette accord est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de signature et peut être renouvelé avant son terme si les deux parties y consentent.

Pour l'Université Gaston Berger

Pour l'Université de Kansas

Baydallaye KANE
Recteur



24 MAI 2017

Date

Bernadette Gray-Little
Chancellor

Date

Charles Bankart
Associate Vice Provost
International Programs

Date